

plus pouvoir rendre les avis importants dans ces dossiers.

Merci pour les précisions que vous nous avez apportées.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je prends bonne note de la réponse de M. le Ministre. Cependant, il est très surprenant que, visiblement, le CWEDD n'en soit pas informé ou qu'à tout le moins, il répercute une information qui ne corresponde pas.

Dans l'article de presse de ce matin, on évoque bien le secrétaire du CWEDD qui dit qu'il n'y a plus d'avis rendu. Il y a effectivement un courrier qui est parti vers les différentes administrations de la part du président, annonçant qu'il n'y avait plus de traitement des dossiers.

Il y a donc, de toute évidence, un souci entre ce que vous venez de dire et ce qui est mis en œuvre. Il me semble donc que cela doit être rectifié au plus vite.

**QUESTION URGENTE DE M. LEGASSE À
M. DERMAGNE, MINISTRE DES POUVOIRS
LOCAUX, DE LA VILLE ET DU LOGEMENT,
SUR « LES CONFLITS D'INTÉRÊTS DANS LE
CHEF DE MANDATAIRES LOCAUX DANS LE
CADRE DE LEUR PROFESSION PRIVÉE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Legasse à M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement, sur « les conflits d'intérêts dans le chef de mandataires locaux dans le cadre de leur profession privée ».

La parole est à M. Legasse pour poser sa question.

M. Legasse (PS). - Monsieur le Ministre, dans la séquence « bonne gouvernance et loyauté », je voudrais évoquer avec vous les conflits d'intérêts. Il serait intéressant et utile, me semble-t-il, que vous répondiez à quelques questions concernant la position des mandataires locaux qui exercent des professions privées qui peuvent parfois mener à des conflits d'intérêts – je ne parle pas de chirurgien, encore que, parfois peut-être – d'avocats, bourgmestres, députés, qui sont amenés, dans certaines circonstances, à travailler indirectement sous le couvert de leur commune ou indirectement pour leur commune, peut-on le dire.

J'aurais voulu savoir si vous pouviez nous préciser quels étaient les règles déontologiques, les prescrits légaux et nous donner davantage d'explication concernant le cadre légal de ceci.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Dermagne.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Je remercie M. Fourny pour sa question ; M. Legasse, pardon.

(Applaudissements)

Je vous prie d'excuser ce lapsus. J'espère que vous décomptez les rires de mon temps de parole, Monsieur le Président.

M. le Président. - Évidemment et je vous en remercie. Cela détend toute l'atmosphère.

M. Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux, de la Ville et du Logement. - Monsieur le Député, comme vous, j'ai été interpellé par différents articles de presse parus hier et ce matin.

Vous connaissez les théories d'Ernst Kantorowicz par rapport aux *Deux corps du roi* et à l'exercice de la puissance publique. Si vous interrogez l'homme que je suis, qui peut parfois être meurtri, blessé, déçu par certaines décisions politiques, je vous répondrai d'une telle manière.

Si vous interrogez le ministre des Pouvoirs locaux que je suis – que je suis encore pour quelques heures, quelques jours, quelques semaines – je vous répondrai de la manière similaire et identique à laquelle j'ai répondu à toutes les questions qui concernaient des cas particuliers, à savoir que l'exercice de la tutelle ne se fait pas sur base d'articles de presse, de déclarations, de commentaires dans le Landerneau politique, mais sur base de réclamations, de dossiers ou de pièces.

Dès lors, sur base des éléments que vous avez évoqués – si je suis saisi demain d'une demande, d'une réclamation, d'une demande d'information, de complément d'information, de prise de position – elle sera bien entendu examinée de la même manière que j'ai examiné l'ensemble des dossiers qui m'ont été soumis durant les quelques mois que j'aurai eu à exercer cette noble tâche de ministre des Pouvoirs locaux.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. le Président. - La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Ma compréhension de la réponse est particulière, mais en somme, il s'agit d'une question d'éthique personnelle et je vous excuse pour la « prénominie ».

M. le Président. - Voilà qui clôtüre les questions d'urgence.